DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur ce produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Nom du produit :	AGRICA Euro Responsable - Part I
Code AMF :	FR0013529857
Initiateur du PRIIPS :	AGRICA GESTION D'ACTIFS SAS
Site Web :	www.agrica-ga.fr.
Contact :	01.71.21.64.85 info@agrica-ga.fr
Autorité compétente	Ce FIA est agréé et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Pays d'autorisation et agrément :	AGRICA GESTION D'ACTIFS est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Date de production du document :	15/09/2026

En quoi consiste ce Produit ?

Type : Fonds d'investissement à vocation générale (FIVG).

Maturité : Le fonds a été initialement créé pour une durée de 99 ans.
Date de création : 23 novembre 2020

Investisseurs de détail visés : Ce produit est distribué en direct ou via un distributeur et est réservé au Groupe AGRICA et toutes autres personnes définies par AGRICA GESTION D'ACTIFS. Ce produit s'adresse aux investisseurs informés sur les marchés et instruments financiers, pouvant immobiliser leur capital pendant une période recommandée d'au moins 5 ans et ne cherchant aucune garantie ni protection en capital (les investisseurs doivent être capables d'assumer des pertes égales au montant de leur investissement dans le FCP).

Objectifs : L'objectif du Fonds est d'offrir aux investisseurs une sélection de valeurs mobilières respectant les enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance définis par la société de gestion en vue d'obtenir une performance nette de frais supérieure à celle de son indicateur de référence, le MSCI EMU, sur la période de placement recommandée.
L'OPC promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit " Règlement Disclosure ").
Le FCP opère sur le marché de la zone Euro. Les actions hors zone Euro ou hors MSCI EMU pourront représenter au maximum 10% de l'actif.
L'investissement en actions est compris entre 90% et 100% de l'actif net. Le fonds ne privilégiera pas de secteur d'activité.
Le portefeuille est composé de grandes valeurs (capitalisations supérieures à 5 milliards).
Indicateur de référence : 100% MSCI EMU clôture (dividendes nets réinvestis).
Le FIA adopte un style de gestion active. Le gestionnaire met en œuvre une gestion de conviction alliant approche fondamentale et stratégie ISR pouvant être distinguée en 3 grandes phases :

- Détermination de l'univers d'investissement responsable,
- Sélection des valeurs composant le portefeuille,
- Respect des objectifs de performance extra-financière.

Dans cette approche, la prise en compte de critères extra-financiers repose sur la détermination d'un univers d'investissement responsable et la surperformance du portefeuille par rapport à son indice de référence sur 2 PAI choisis par la société de gestion. La détermination de l'univers d'investissement responsable repose sur une analyse extra-financière basée sur l'application :

1. D'un filtre d'exclusion normatif comprenant les exclusions normatives du label ISR et des exclusions normatives internes à la société de gestion,
2. D'un filtre *Best-in-Universe ESG* : appliqué après le filtrage normatif, il permet d'écarter les émetteurs affichant les plus faibles scores ESG de l'univers d'investissement initial, le MSCI EMU.

Ainsi, à l'issue de l'application de ces différents filtres, le taux d'exclusion des valeurs composant l'univers d'investissement initial (le MSCI EMU) sera d'au minimum 30% en capitalisation boursière.
De plus, le fonds s'engage

- à surperformer deux indicateurs de PAI portant sur l'intensité carbone et la mixité au sein du Conseil d'administration ;
- à suivre la performance des plans de transition climatique de l'ensemble des émetteurs en portefeuille et à réaliser des actes d'engagement auprès de 20% des émetteurs identifiés comme présentant un risque climatique élevé au regard de l'analyse effectuée en interne par les équipes de la société de gestion.

Le prospectus du fonds précise la nature de ces critères et les limites de l'approche retenue.
Le fonds pourra détenir des parts ou actions d'OPC français et européens et de FIA français jusqu'à 10% de l'actif net.
Le FIA n'interviendra pas sur les marchés des produits dérivés. Les opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres ne sont pas autorisées.
Afin de gérer la trésorerie, le FIA pourra effectuer des dépôts et des emprunts d'espèces.

Faculté de rachat : Vous pouvez demander le remboursement de vos parts de façon quotidienne, selon les modalités décrites ci-dessous.
Heure limitée de centralisation des ordres de souscriptions/rachats : Tous les jours ouvrés jusqu'à 11h00, heure de Paris. Les règlements afférents aux demandes de souscriptions et de rachat interviennent le deuxième jour de bourse ouvré qui suit le jour d'établissement de la valeur liquidative.
De plus amples détails sont exposés dans le prospectus AGRICA EURO RESPONSABLE.
Afin de gérer les conditions de liquidité et de préserver l'intérêt des porteurs, le fonds peut recourir à des mécanismes d'ajustement de la valeur liquidative (swing pricing) ou de plafonnement des rachats (gates). Les modalités de fonctionnement de ces mécanismes sont décrites dans le Règlement

Politique de distribution : La société de gestion décide de la répartition des sommes distribuables selon l'une des formules suivantes :

- la capitalisation pure : les sommes distribuables sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi ;
- la distribution pure : les sommes sont intégralement distribuées, aux arrondis près ; possibilité de distribuer des acomptes ;

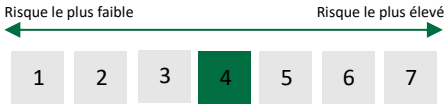
Pour les FCP qui souhaitent conserver la liberté de capitaliser ou/et de distribuer. La société de gestion décide chaque année de l'affectation des sommes distribuables.

Dépositaire : CACEIS Bank

Informations complémentaires : Le règlement et les derniers documents annuels et périodiques règlementaires du FCPE sont adressés gratuitement dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite de l'investisseur auprès d'AGRICA GESTION D'ACTIFS - 21 rue de la Bienfaisance - 75008 PARIS. Ces documents sont également disponibles sur le site internet www.agrica-ga.fr..

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque :



Période de détention recommandée : 5 ans

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la période de détention recommandée, et vous pourriez obtenir moins en retour.
Ce produit ne bénéficie d'aucune garantie ni de protection du capital. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.
Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.
Des risques supplémentaires non inclus dans l'indicateur synthétique de risque (ISR) peuvent influer sur la performance du fond tels que : risque de haut rendement, risques de change, risque de durabilité, etc. Veuillez-vous référer au règlement AGRICA EURO RESPONSABLE pour plus d'informations.

Scénarios de performance :
Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.
Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.
Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les scénarios présentés représentent des exemples basés sur les résultats du passé et sur certaines hypothèses. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 5 ans			
Exemple d'investissement : 10 000 €			
Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tension	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**1 510 €**	**2350 €**
	Rendement annuel moyen	-84,9%	-25,1%
Défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**7 810 €**	**8 360 €**
	Rendement annuel moyen	-21,9%	-3,5%
Intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**10 000€**	**12 110€**
	Rendement annuel moyen	-0,0%	3,9%
Favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**13 450 €**	**15 090 €**
	Rendement annuel moyen	34,5%	8,6%

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.
Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2015 et 31/03/2020.
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/01/2015 et 31/01/2020.
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/06/2016 et 30/06/2021.
Un indice de référence approprié a été utilisé pour ce Fonds car il ne disposait pas d'un historique suffisant.

Que se passe-t-il si AGRICA GESTION D'ACTIFS n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les actifs de votre Produit sont conservés chez le Dépositaire, CACEIS Bank. En cas d'insolvabilité d'AGRICA GESTION D'ACTIFS, les actifs de votre Produit ne seront pas affectés. Par ailleurs, en cas d'insolvabilité du Dépositaire ou d'un sous dépositaire à qui la garde des actifs de votre Produit a pu être déléguée, il existe un risque potentiel de perte financière. Toutefois, ce risque est atténué dans une certaine mesure par le fait que le Dépositaire est tenu par la loi et la réglementation de séparer ses propres actifs des actifs du Produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps :
Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0,0%)
- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- que 10 000 EUR sont investis

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	466 €	825€
Incidence des coûts annuels (*)	4,7%	1,6% par an

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention.
Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 5,5 % avant déduction des coûts et de 3,9% après cette déduction.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coût d'entrée	4,0% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous pourriez être amenés à payer. La personne qui vous vend le produit vous informera des frais réels.	400 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit.	0 €
Coûts récurrents supportés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,5% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	46 €
Coût de transaction	0,1% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	11 €
Coûts accessoires supportés dans des conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	20% TTC de la surperformance par rapport à l'actif de référence calculé à partir de la méthode de l'actif indicé sur une période d'observation pouvant aller jusqu'à 5 ans, conformément aux orientations ESMA	0 €

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 5 ans
Ce produit ne dispose pas d'une période de détention minimale requise. La période de détention recommandée (5 ans) a été calculée pour être cohérente avec l'objectif de gestion du produit.
Vous pouvez retirer votre investissement avant la fin de la période de détention recommandée, sans frais ou pénalités selon les conditions énoncées dans la section « Faculté de rachat ». Le profil de risque du produit peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la période de détention recommandée.
Cette durée de placement recommandée ne tient pas compte du délai d'indisponibilité de vos parts, sauf cas de déblocage anticipé prévus par la règlementation.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Toute réclamation concernant ce produit peut être adressée à AGRICA GESTION D'ACTIFS :

- Par courrier : AGRICA GESTION D'ACTIFS, 21 rue de la Bienfaisance, 75008 Paris
- Par e-mail : info@agrica-ga.fr

Une description du processus de traitement des réclamations est disponible sur le site internet à l'adresse www.agrica-ga.fr/informations-reglementaires

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le règlement, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.agrica-ga.fr. Un exemplaire papier pourra être mis à disposition gratuitement sur simple demande.

Performance passée :
Vous pouvez consulter les performances passées du Fonds sur les dix dernières années, ou le cas échéant, le nombre d'années disponible depuis sa création sur www.agrica-ga.fr.

Scénarios de performance :
Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.agrica-ga.fr.